



**Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine des télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg.**

Considérant la loi modifiée du 4 juillet 2014 relative à la réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services et notamment l'article 3 ;

1. Sont considérées comme nouvelles normes nationales applicables au Grand-Duché de Luxembourg les normes européennes figurant sur le Relevé ILNAS (Janvier 2021) ci-annexé qui comprend les normes européennes élaborées et adoptées par l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI).
2. Ce relevé est une mise à jour du catalogue des normes européennes qui complète et modifie les 62 volumes précédents publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg - Mémorial A.
3. La disponibilité de ces normes pour les milieux intéressés est assurée par l'Organisme Luxembourgeois de Normalisation auprès de l'ILNAS et leur mise à disposition se fait sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2021.

**Jean-Marie Reiff**  
*Directeur*

**ILNAS - Organisme luxembourgeois de normalisation**

Relevé des nouvelles normes applicables au Grand-Duché de Luxembourg (Janvier 2021)  
Mise à jour du catalogue des normes européennes pour le domaine des télécommunications

Indicatif et Objectif de la norme	Édition
<b>ILNAS-EN 301 545-2 V1.3.1</b> Digital Video Broadcasting (DVB) ; Second Generation DVB Interactive Satellite System (DVB-RCS2) ; Part 2 : Lower Layers for Satellite standard	07/2020
<b>ILNAS-EN 303 648 V1.1.2</b> Reconfigurable Radio Systems (RRS) ; Radio Equipment (RE) reconfiguration architecture	07/2020
<b>ILNAS-EN 319 412-2 V2.2.1</b> Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) ; Certificate Profiles ; Part 2 : Certificate profile for certificates issued to natural persons	07/2020
<b>ILNAS-EN 319 412-3 V1.2.1</b> Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) ; Certificate Profiles ; Part 3 : Certificate profile for certificates issued to legal persons	07/2020

